

Publié le 07/03/2024



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P078_2024

Date : 01/03/2024

OBJET : Fourniture d'équipements et de matériels en béton, pvc, pehd, pe, pvdf, pp, ptfe et abs pour l'eau potable et l'assainissement pour la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a besoin d'un prestataire afin d'assurer la fourniture d'équipements et de matériels en béton, pvc, pehd, pe, pvdf, pp, ptfe et abs pour l'eau potable et l'assainissement sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

A ce titre, un appel d'offres a été lancé le 26/10/2023 avec une date limite de réception des plis fixée au 05/12/2023. Cette procédure porte sur l'établissement de quatre accords-cadres de fourniture, mono-attributaire avec émission de bons de commandes.

La consultation a été allotie de la manière suivante :

- Lot 1 : fourniture de regards, de coffrets muraux et de bornes de comptage pour compteurs d'eau et accessoires,
- Lot 2 : fourniture de tuyaux pression, de tubes en PEHD et PE, raccords électro soudables et accessoires en PVC,
- Lot 3 : fourniture de plaques de PE,
- Lot 4 : fourniture de tuyauteries et raccords ABS air comprimé.

Après examen des candidatures, analyse et classement des offres, la Commission d'Appel d'Offres a attribué à l'unanimité les accords-cadres à PENET Plastiques qui présente les offres économiquement les plus avantageuses au regard des documents de la consultation.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2124-1,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche en date du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Considérant les décisions prises à l'unanimité par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 15 février 2024,

Décide

- **De signer** les accords-cadres relatifs aux lots : n°1 : « fourniture de regards, de coffrets muraux et de bornes de comptage pour compteurs d'eau et accessoires », n°2 : « fourniture de tuyaux pression, de tubes en PEHD et PE, raccords électro soudables et accessoires en PVC », n°3 : « fourniture de plaques de PE » et n°4 « fourniture de tuyauteries et raccords ABS air comprimé » avec PENET Plastiques (6 rue de l'Avenir - 14650 CARPIQUET),
- **De dire** que les accords-cadres débiteront à compter de la date de notification pour courir jusqu'au 31 décembre 2024. A l'issue de cette première période, ils seront reconductibles 3 fois, à chaque fois pour une période d'un an soit en 2025, 2026 et 2027,
- **De dire** que les accords-cadres seront exécutés au fur et à mesure de l'émission de bons de commandes et sont conclus sans montant minimum et avec un montant maximum annuel fixé à :
 - Lot 1 : 100 000 € HT,
 - Lot 2 : 90 000 € HT,
 - Lot 3 : 10 000 € HT,
 - Lot 4 : 10 000 € HT,
- **De dire** que les dépenses feront l'objet d'imputations multiples,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE